

EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

THE DIRECTOR-GENERAL

Bruxelles,
D(2010)

M. Sam Lambourn
NWWRAC
Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire
Co Dublin
Irlande

Objet: Recommandation du CCREOS sur la mise en place d'un groupe d'étude régional pour l'évaluation des stocks de poisson

Cher Monsieur Lambourn,

Je vous remercie de votre courrier du 1er avril 2010 concernant la proposition de mise en place d'un groupe d'étude régional pour le Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales en vue de traiter les insuffisances de données de certaines pêcheries.

Cette initiative aborde en effet une question d'une grande importance pour l'amélioration de la qualité des recommandations relatives aux décisions de gestion des pêcheries. Le caractère crucial de la qualité et de l'exhaustivité des données et en conséquence des recommandations pour une gestion efficace des pêcheries a déjà été reconnu dans le livre vert de la réforme de la PCP. Nos propositions de réforme devront accorder une attention toute particulière à cet aspect. Dans ce contexte, il est important de savoir que la présidence belge organise une conférence en novembre 2010 qui porte précisément sur le thème "Des partenariats améliorés entre la pêche et la science comme moteurs de politique " qui étudiera notamment les aspects de la disponibilité des données et de la fiabilité de recommandations scientifiques.

Laissez-moi également préciser que le nouveau cadre pour la collecte des données (DCF) tel que réformé par le Règlement (CE) no 199/2008 du Conseil introduit déjà de plus grandes exigences eu égard à la couverture des données, à la qualité des données et à l'accès des données, incluant la possibilité de réductions, de suspensions ou de redressements financiers en cas de non-respect des prescriptions du cadre pour la collecte des données par les états membres. Nous sommes désormais dans la seconde année d'application de ce nouveau cadre et l'analyse prochaine des appels de données récents par le CIEM et les rapports annuels du CSTEP sur la mise en oeuvre du cadre pour la collecte des données par les états membres vont nous donner une première évaluation de la mesure dans laquelle les nouvelles prescriptions ont été remplies ou si elles nécessitent une action supplémentaire.

Je souhaite également vous informer que nous finalisons actuellement une étude sur 'La collecte commune de données dans les eaux occidentales' qui implique les pêcheries, les scientifiques et les industries de la pêche partenaires des 7 états membres. L'étude, composée de quatre projets pilotes séparés, se concentre sur la pêche au tourteau, la pêche démersale en mer Celtique et dans la Manche occidentale, la pêche au chalut du Pays Basque et la pêche artisanale portugaise à la palangre dans les grands fonds. Les résultats de cette étude faciliteront l'amélioration des connaissances nécessaires à la prise de décision dans les pêcheries.

Un Groupe d'étude tel que vous le suggérez pourrait apporter une contribution intéressante aux réflexions concernant l'avenir. Pour être plus efficace, il faudrait qu'il développe les informations qui seront disponibles au milieu de l'année 2010, c.-à-d. le feed-back du CIEM et du CSTEP relatif aux appels de données récents et à la mise en oeuvre du DCF par les états membres ainsi que les résultats de l'étude mentionnée ci-dessus.

Des collègues de DG MARE seront disponibles le cas échéant pour participer aux réunions du groupe d'étude. Nous pouvons également mettre nos lieux de réunion à votre disposition. Je suis cependant fermement convaincu que le lancement de ce groupe d'étude doit relever exclusivement de la compétence du CCREOS.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma plus sincère considération.

Signature
Fokion Fotiadis